

Dépenses d'investissement des administrations publiques

Les dépenses publiques ont des horizons temporels différents, d'où la pertinence de la distinction entre dépenses de consommation et d'investissement, puisque l'augmentation du stock de capital physique, au moyen par exemple de dépenses dans les infrastructures de transport, est déterminante pour la croissance économique et la productivité à long terme. En témoignent les appels récents à une progression des investissements publics pour stimuler une productivité qui se ralentit.

En 2015, dans la zone OCDE, les investissements des administrations publiques ont représenté en moyenne 3.2 % du PIB, en baisse par rapport aux 4.1 % de 2009 et aux 3.6 % de 2007. Le pays ayant consenti l'effort d'investissement le plus important a été la Hongrie, avec 6.7 % du PIB, devant la République slovaque (6.4 %), l'Estonie (5.2 %) et la République tchèque (5.1 %), autant de pays de l'Europe de l'Est qui reçoivent un montant significatif de fonds structurels de l'UE pour financer l'investissement. En 2015, les plus bas niveaux d'investissement ont été observés en Israël (1.5 %), en Irlande (1.7 %) et au Mexique (1.8 %).

De 2007 à 2015, les plus fortes hausses de la part de l'investissement des administrations publiques dans le PIB ont été le fait de la République slovaque (+3.3 p.p.) et de la Hongrie (+2.4 p.p.), avant toutefois un recul en 2016 dans ces deux pays. Pendant cette période, cette part a le plus baissé en Irlande (2.8 p.p.) et en Espagne (2.3 p.p.). Parallèlement, d'autres grandes économies ont accru leurs investissements publics, notamment la Chine où ils sont passés de 1.9 % à 4.1 % du PIB.

Dans les pays de l'OCDE, les investissements des administrations publiques représentaient en moyenne 7.7 % des dépenses publiques totales en 2015, en recul par rapport aux 9.3 % observés tant en 2007 qu'en 2009. Leur part dans le PIB a été la plus élevée en Corée, où elle a atteint 15.2 %, mais elle a été inférieure aux 22.5 % observés en 2009 (et aux 20 % de 2007), 54.5 % étant affectés aux affaires économiques et à la défense. En 2015, l'effort d'investissement des administrations publiques rapporté au PIB a été le plus faible en Israël (3.8 %) et en Belgique (4.4 %).

La répartition des dépenses d'investissement entre les niveaux d'administration correspond dans une large mesure à la structure politique et administrative. Dans la zone OCDE, quelque 40 % des dépenses d'investissement relèvent de l'administration centrale, alors qu'à peu près 60 % sont effectuées par les administrations infranationales – de nombreux biens publics étant d'intérêt local plutôt que central. La proportion des investissements assurée par les administrations centrales va de 81 % en Grèce à 7.2 % au Canada. Toutefois, au Canada et en Belgique, deux pays à structure fédérale, les administrations infranationales réalisent 90 % environ des dépenses d'investissement public.

En 2015, la première destination de l'investissement public était la fonction affaires économiques, qui comprend par exemple les transports et l'énergie, avec une part moyenne de 34.6 % dans les pays de l'OCDE, devant la défense (15.2 %), l'éducation (14.7 %), les services publics généraux (9.3 %) et la santé (8.4 %) ; une moindre proportion était affectée au

logement (5.1 %), à la protection de l'environnement (4.5 %), à l'ordre et à la sécurité publics (3.5%), et à la protection sociale (1.6 %).

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au Système de comptabilité nationale (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles de comptabilisation approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir annexe A). L'investissement des administrations générales inclut la formation brute de capital et les acquisitions, moins les cessions d'actifs non financiers non produits. La formation brute de capital fixe (qu'on appelle également l'investissement fixe) est la principale composante de l'investissement ; au sein des administrations publiques, elle porte principalement sur des infrastructures de transport, mais également sur des infrastructures telles que des immeubles de bureaux, des logements, des écoles, des hôpitaux, etc. Par ailleurs, conformément au cadre fixé par le SCN 2008, les dépenses de recherche-développement ont également été comptabilisées dans l'investissement fixe. Les investissements publics additionnés aux transferts en capital forment la catégorie des dépenses publiques en capital. Les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays membres de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasifédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse. Les graphiques 2.51, « Investissement public en pourcentage de l'investissement total (2007, 2009 et 2015) », et 2.52, « Ventilation de l'investissement public par fonction », sont consultables en ligne (voir annexe F).

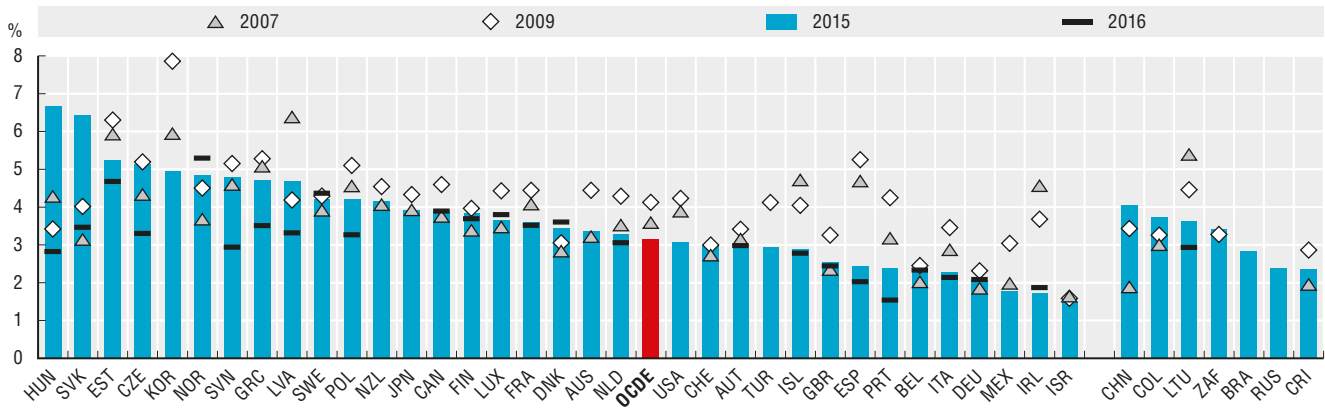
Pour en savoir plus

OCDE (2014), Recommandation du Conseil sur l'investissement public efficace entre niveaux de gouvernement, OCDE, Paris.

Notes relatives aux graphiques

Les notes relatives aux graphiques sont accessibles dans les Statslinks. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

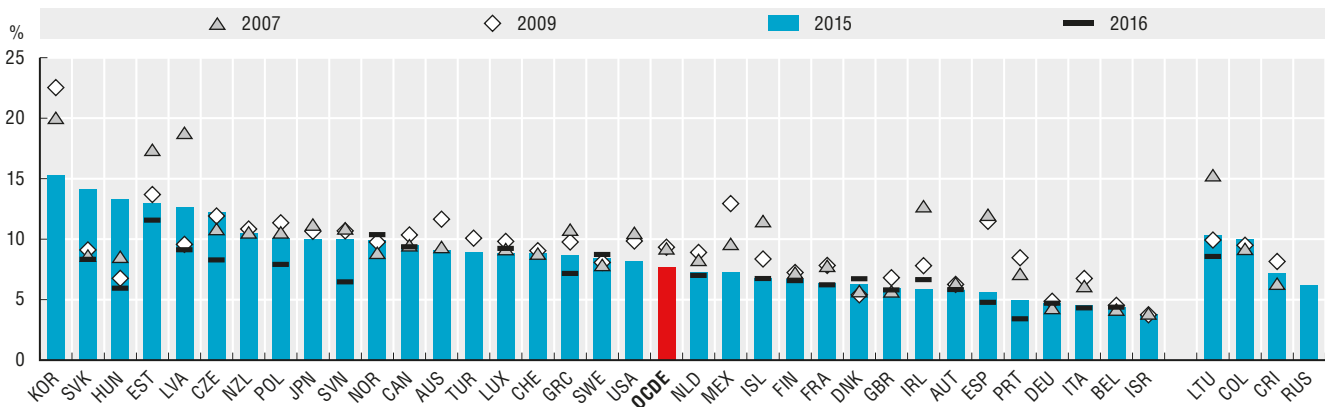
2.48. Investissement des administrations publiques en pourcentage du PIB (2007, 2009, 2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537824>

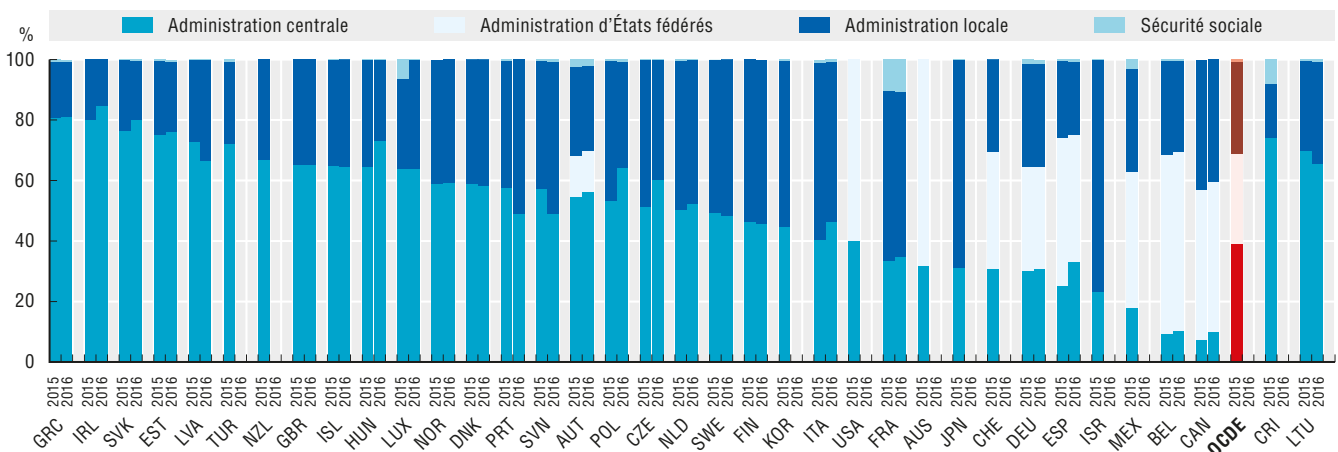
2.49. Investissement des administrations publiques en pourcentage des dépenses publiques totales (2007, 2009, 2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

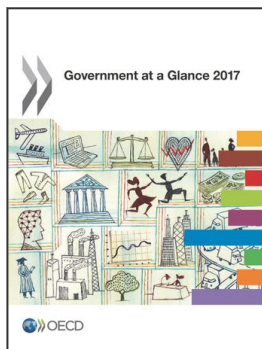
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537843>

2.50. Répartition des dépenses d'investissement entre les différents niveaux d'administration (2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537862>



Extrait de :
Government at a Glance 2017

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Dépenses d'investissement des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-21-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.